



# S'WASCHPEL BLATT'L

**Le bulletin municipal d'Oberbronn**

Jun 2020 N° 16

## LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

Après une petite interruption due à la pandémie, nous reprenons notre diffusion mensuelle du bulletin municipal.

C'est pour moi l'occasion de vous remercier très chaleureusement d'avoir, le 15 mars dernier, renouvelé votre confiance et soutien à la liste « Ensemble pour Oberbronn ».

Je remercie tout particulièrement toutes celles et tous ceux qui, malgré un contexte sanitaire délicat, se sont déplacés pour remplir leur devoir de citoyen, d'électeur.

Ma gratitude s'adresse également à toutes les personnes, qui dans ce contexte bien particulier, étaient présents pour assurer la tenue de nos bureaux de vote ainsi que le dépouillement des votes.

Et je tiens aussi à vous réaffirmer l'engagement de notre équipe pour votre bien-être, sur la base de notre programme qui s'inscrit dans la continuité de celui réalisé au cours du mandat précédent.

Le Maire,  
Patrick BETTINGER

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

### OBERBRONN

<b>Lundi</b>	<b>2 juin 2020</b>
Lundi	8 juin
Lundi	15 juin
Lundi	22 juin
Lundi	29 juin
<b>Lundi</b>	<b>6 juillet</b>
Jeudi	11 juin
Jeudi	25 juin
Jeudi	9 juillet

### Bac ordures ménagères

### Collecte sélective

### OBERBRONN-SUD

<b>Lundi</b>	<b>2 juin 2020</b>
Lundi	8 juin
Lundi	15 juin
Lundi	22 juin
Lundi	29 juin
<b>Lundi</b>	<b>6 juillet</b>
Jeudi	11 juin
Jeudi	25 juin
Jeudi	9 juillet

# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 15 MARS 2020

Nombre d'électeurs inscrits :	1157
Nombre de votants :	343
Nombre de bulletins nuls :	21
Nombre de votes blancs :	13
Nombre de suffrages exprimés :	309
A obtenu :	
Liste « Ensemble pour Oberbronn » :	309

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le dimanche 24 mai, le Conseil municipal s'est réuni à huis clos pour procéder à l'installation du Conseil et à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire.

Après l'installation officielle proclamée par le Maire sortant, c'est Mme Marie-France LINCKER, doyenne d'âge des membres présents, qui procéda à l'élection du Maire qui donna lieu aux résultats suivants :

Nombre de votants : 18  
Bulletin blanc : 1  
Suffrages exprimés : 17  
Majorité absolue : 9  
A obtenu :  
M. Patrick BETTINGER : 17 voix

Immédiatement installé dans ses fonctions de Maire, ce dernier a procédé à l'élection des Adjointes dont le nombre avait préalablement fixé à trois.

Résultats des votes :

Nombre de votants : 18  
Bulletin blanc : 1  
Suffrages exprimés : 17  
Majorité absolue : 9  
Ont obtenu :  
M. Bruno SPAGNOL, Mme Marie-France LINCKER et M. Pascal HEITZMANN : 17 voix  
Les trois adjointes ont été immédiatement installés dans leurs fonctions

Puis le Maire a donné lecture de la Charte de l'élu local en application de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

# AUTRES DÉCISIONS PRISES AU COURS DE CETTE RÉUNION

## Délégations du Conseil municipal au Maire

Le Conseil a accordé les délégations suivantes au Maire :

- a) Affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux
- b) Fixation des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal dans la limite de 1 600 €
- c) Marchés et accords-cadres à hauteur de 40 000 € HT
- d) Louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- e) Signature des Contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre
- f) Création, modification et suppression des régies comptables
- g) Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière
- h) Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- i) Frais de justice : fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- j) Création de classes dans les établissements d'enseignement
- k) Reprise d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- l) Application du droit de préemption (Art. L. 211-2 et L.213-3 du Code de l'Urbanisme)
- m) Actions en justice :
  - Autorisation d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,
  - Droit de se constituer partie civile dans une instance pénale,
- n) Accidents des véhicules communaux : Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 1600 €,
- o) Ouverture de lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 €
- p) Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

## ECOLE PRIMAIRE

Après une première ouverture pendant la période du 18 au 29 mai derniers, au cours de laquelle seuls les enfants de CM2 ont été accueillis, nous avons décidé d'ouvrir une deuxième classe multi-niveaux à compter du 2 juin.

Sont désormais accueillis les enfants de CP – CE1 – CE2 – CM1 et CM2. A ce titre, une enquête avait été préalablement menée auprès des parents concernés afin de connaître le nombre exact d'enfants présents.

Compte tenu du protocole sanitaire imposé au niveau national, nous ne serons plus en mesure d'augmenter notre capacité d'accueil et **les classes de maternelle resteront donc fermées jusqu'à la rentrée scolaire au mois de septembre prochain.**

## ACCUEIL ADMINISTRATIF

A compter du 2 juin, la mairie sera à nouveau ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi : de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 08h00 à 12h00

Vendredi : de 13h30 à 16h30

En dehors de ces horaires, un accueil sur rendez-vous est possible (03 88 09 04 04).



## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI LE 12 MARS 2020

### Approbation des comptes de gestion 2019 : budget principal – budget eau – budget assainissement

Le Conseil approuve les comptes de gestion présentés par le Receveur municipal, comptes de gestion qui ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes administratifs présentés par la commune et qui par conséquent n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### Approbation des comptes administratifs 2019 : budget principal – budget eau – budget assainissement

Le Conseil municipal approuve les Comptes administratifs 2019 tels que présentés ci-dessous ainsi que les états des restes à réaliser en dépenses d'investissement du Budget principal et du budget Eau :

		Budget principal	Budget Eau	Budget Assainissement
Fonctionnement	Recettes	1 590 905,48	261 935,52	212 965,46
Exploitation	Dépenses	1 252 351,57	164 146,34	187 683,12
Résultats de l'exercice		338 553,91	97 789,18	25 282,34

Investissement	Recettes	412 339,12	245 113,00	120 289,27
	Dépenses	307 183,13	103 265,77	114 571,93
Résultats de l'exercice		105 155,99	141 847,23	5 717,34
Crédits à reporter		-18 340,34	-25 200,00	0,00
Résultats cumulés		86 815,65	116 647,23	5 717,34

## Affectation des résultats 2019 : budget principal - budget eau - budget assainissement

Compte tenu des résultats dégagés par l'exercice 2019 le Conseil municipal décide de reporter l'intégralité des excédents de fonctionnement en section de fonctionnement des budgets 2020, soit :

Budget principal :	338 553,91 €
Budget eau :	97 789,18 €
Budget assainissement :	25 282,34 €

## Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Le Maire précise que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, aucun taux de la taxe d'habitation ne pourra être voté cette année. Pour la commune, le taux retenu pour calculer son produit sera celui appliqué en 2017, soit 18,95 %, taux qui n'a pas été modifié depuis.

Le Conseil prend acte de l'application en 2020 du taux fixé en 2017 au titre de la taxe d'habitation et décide de maintenir en 2020 les taux des impôts locaux appliqués en 2019 au titre des taxes foncières, à savoir :

taxe foncière sur propriétés bâties : 17,77 %

taxe foncière sur propriétés non bâties : 94,47 %

## Crédits scolaires 2020

Le Conseil municipal décide l'attribution d'un crédit de 72,00 €/élève aux écoles maternelle et élémentaire, au titre de l'année 2020, sur la base de l'effectif inscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Approbation du budget primitif 2020 : budget principal

Le Conseil

⇒ approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2020 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	338 553,91
		Nouveaux crédits	1 283 446,09
		TOTAL	1 622 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	1 622 000,00
		TOTAL	1 622 000,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	105 155,99
		Nouveaux crédits	1 223 844,01
		TOTAL	1 329 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	18 340,34
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	1 310 659,66
		TOTAL	1 329 000,00

accorder les subventions suivantes :

Libellés	Organismes	Montant versé
Sorties scolaires et classes transplantées	Coopérative scolaire - Classes élémentaires et maternelles	4 000.00
Subvention	Association de Prévention Routière du Bas-Rhin	100,00
Subvention	Association départementale des Restos du Cœur	130,00
Subvention	Fondation du Patrimoine	120,00
Diverses demandes en cours d'exercice	Associations et organismes divers	10 650.00
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00</b>

⇒ confirme, pour 2020, l'adhésion aux associations et organismes suivants :

Fédération française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige  
Amicale des Maires du Canton de Reichshoffen  
Association des Maires du Département du Bas-Rhin  
Association du Massif Vosgien  
Association des Communes forestières d'Alsace  
France Bois et Forêt  
Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin  
Réseau des Communes Solidaires de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin

⇒ fixe à 58 558,04 € la contribution des eaux pluviales de la collectivité de rattachement au titre de l'exercice 2020.

### Fixation de la redevance eau 2020

Le Conseil fixe comme suit les tarifs appliqués en 2020 :

Redevance eau de 0 à 100 m<sup>3</sup> par semestre : 1,95 € m<sup>3</sup> par semestre

Redevance eau de plus de 100 m<sup>3</sup> par semestre : 1,93 € m<sup>3</sup> par semestre

Taxe d'abonnement par semestre : 6,10 € par compteur

Taxe d'abonnement semestrielle de certains compteurs de calibre plus importants installés dans l'atelier SOTRAVEST, à la Résidence Les Remparts et à la Maison Notre-Dame : 23,00 €.

Remplacement d'un compteur de 20 mm endommagé par le gel : 86,40 €, soit le coût d'un compteur (59,40 €) + 1 heure de main d'œuvre (27,00 €)

Remplacement d'un compteur de 30 mm endommagé par le gel : 145,40 €, soit le coût du compteur (118,40 €) + 1 heure de main d'œuvre (27,00 €).

## Approbation du budget primitif 2020 : budget eau

Le Conseil approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2020 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	97 789,18
		Nouveaux crédits	166
		210,82	264
	TOTAL	000,00	
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	264
000,00		264	
TOTAL	000,00		
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	141
		Nouveaux crédits	847,23
		223 152,7	7
	TOTAL	365	
	000,00	25 200,00	
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
Nouveaux crédits		339 800,0	
0		365	
TOTAL	000,00		

### Fixation de la redevance assainissement 2020

CONSIDÉRANT que le prix de revient d'un mètre cube d'eau au titre du service assainissement s'élève à 1,84 € en 2019, le Conseil fixe comme suit les tarifs appliqués en 2020 :

Redevance assainissement à 1,65 € par m<sup>3</sup> d'eau potable consommé, prélevé soit sur le réseau public, soit sur les installations de pompes individuelles

Participation au raccordement à l'égout à 1000,00 €

Tarifs spéciaux suivants pour les exploitations agricoles :

Abattement de 30% sur l'ensemble de la consommation (exploitation agricole + consommation privée) si celle-ci est enregistrée sur un seul compteur

Si un exploitant a demandé la pose d'un compteur spécial pour son exploitation, la consommation sur ce dernier est exonérée de la redevance assainissement. Par contre, la consommation enregistrée sur le compteur de la maison d'habitation est taxée à 100%

## Approbation du budget primitif 2020 : budget assainissement

Le Conseil approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2020 selon la balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	25 282,34
		Nouveaux crédits	161 517,66
		TOTAL	186 800,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	186 800,00
		TOTAL	186 800,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	5 717,34
		Nouveaux crédits	238 282,66
		TOTAL	244 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	244 000,00
		TOTAL	244 000,00

### Recrutement de personnel saisonnier

L'organisation du travail en période estivale nécessitant le recrutement supplémentaire d'agents saisonniers au niveau du service technique, le Conseil décide de créer quatre postes d'adjoints techniques à temps complet (35 heures), à raison de deux postes pour les mois de juillet et deux postes pour le mois d'août 202

### Renouvellement des compteurs d'eau potable : mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du renouvellement de l'ensemble des compteurs d'eau potable de la commune, le Conseil approuve la proposition faite par le bureau d'études BEREST à Illkirch-Graffenstaden au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète dont le coût s'élève à 18 380,00 € HT, soit 22 056,00 € TTC ;

## ETAT-CIVIL : MARS - AVRIL—MAI 2020

### Naissances

22/01 Jade  
filles de M. & Mme HAMM Steeve  
domiciliés 5, Rue de Niederbronn



### Décès

17/03 Sœur FRISON Mathilde, âgée de 87 ans  
domiciliée à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

17/03 Madame SCHOCH Vve FONTAINE Brigitte, âgée de 84 ans  
domiciliée 45, Rue Principale

23/03 Monsieur GRAEF Lucien, âgé de 82 ans  
domicilié 16, Rue Principale

03/04 Sœur RIS Marie, âgée de 100 ans  
domiciliée à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

10/04 Madame WACKERMANN Vve MITSCHLER Madeleine, âgée de 93 ans  
domiciliée à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

12/04 Sœur VANNESTE Clara, âgée de 91 ans  
domiciliée à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

12/04 Monsieur GROSS Jean-Jacques, âgé de 64 ans  
domicilié 6C, Place du Couvent

18/04 Monsieur ROMBOURG Jean-Marie, âgé de 72 ans  
domicilié à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

19/04 Madame MARTINI épouse KOEHL Erika, âgée de 76 ans  
domiciliée 6, Rue des Châtaigniers

22/04 Monsieur SCHMITT Henri, âgé de 81 ans  
domicilié à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

22/04 Madame BURGARD Anne, âgée de 94 ans  
domiciliée à l'EHPAD Notre Dame – 2, Rue Principale

28/05 Mme WEBER Brigitte épouse BONASSOLI, âgée de 83 ans  
Domiciliée à SELONCOURT (Doubs), anciennement rue des Eglises



# LES GRANDS ANNIVERSAIRES DES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN (80 ET PLUS)

## AVRIL



03/04	85 ans	Madame HAAG ép. BUND Marie domiciliée 12, Rue de Gumbrechtshoffen
06/04	90 ans	Madame HOFFMANN Vve DENTEL Alice domiciliée 19, Rue de Gumbrechtshoffen
12/04	89 ans	Madame FISCHBACH Vve MAIER Emilie domiciliée 4, Rue de Niederbronn
19/04	89 ans	Madame NUSS Vve STOCK Marie-Louise domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
19/04	80 ans	Monsieur MAURER René domicilié 17, Cité Eichelbach
23/04	83 ans	Madame SCHWARTZ Vve KRAUTH Mariette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
25/04	93 ans	Sœur FLEURY Paulette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
26/04	85 ans	Monsieur ENTZ Jean-Claude domicilié 41, Rue Principale
26/04	82 ans	Monsieur WERLE Claude domicilié 25, Rue des Fontaines
29/04	81 ans	Mme MULLER Vve RAICHLE Jacqueline domiciliée 5, Rue du Noyer

## MAI

02/05	80 ans	Monsieur G'STYR Florent Domicilié 14, Rue des Fontaines
05/05	69 ans	Madame SCHMIDT Huguette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
06/05	83 ans	Sœur LARIDAN Maryse domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
06/05	81 ans	Madame HAECKER Ariane domiciliée 1, Rue des Comtes de Stralenheim
13/05	91 ans	Monsieur MAHLER Pierre domicilié 27, Rue de Niederbronn

## MAI (suite)

13/05	80 ans	Mme BARGETZI Denise domiciliée 5, Rue des Chasseurs
15/05	82 ans	Madame SCHOCH Arlette domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
16/05	80 ans	Monsieur WEIL Charles domicilié 7, Rue Wester
21/05	82 ans	Sœur RELLO Annick domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
26/05	96 ans	Madame HERRMANN Alice domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
28/05	82 ans	Madame SCHLEIFER Julienne domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
31/05	83 ans	Monsieur KOEHL Richard domicilié 23, Rue des Peupliers

## JUIN

07/06	81 ans	Monsieur OBERLIN Lucien domicilié 6, Rue Principale
07/06	90 ans	Monsieur ZEBST Albert domicilié 14, Rue du Maire Dr Dietz
11/06	91 ans	Mme WOLFF Marie-Louise domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
17/06	93 ans	Sœur WENTZO Jeanne domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
19/06	86 ans	Monsieur LIPS Albert domicilié 17, Rue de Niederbronn
19/06	88 ans	Monsieur JOSEPH Régis domicilié 2, Rue Principale
19/06	92 ans	Madame WERLE Vve HUHN Mariette domiciliée 23, Rue de Zinswiller
23/06	82 ans	Madame GUTHY Vve SCHMITT Edeltraud domiciliée 9, Rue du Foyer
23/06	82 ans	Madame HAAS Vve WEISSENBACH Jeanne domiciliée 6, Rue de la Wasenbourg

## LA DIVAGATION DES CHIENS : UN DANGER POUR LE GIBIER

Au printemps, les chiens repèrent facilement les mammifères nouveau-nés, cachés en forêt ou dans les prés ainsi que les oisillons.

Ils peuvent les poursuivre ou les déranger. Cette attitude cause des perturbations sur la faune sauvage pouvant aller jusqu'à **la mort des jeunes animaux**.

Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidification des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

### Votre chien n'est pas un chasseur ?

Une étude suisse a par exemple montré que 60 à 70% des caniches (même les plus petits) lancent des poursuites sur des animaux sauvages (Ziemen, 1989).

## GARDEZ VOS CHIENS SOUS CONTRÔLE !



VIE LOCALE



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : [mairie.oberbronn@laregie.fr](mailto:mairie.oberbronn@laregie.fr)